



Municipalité de Tadoussac

QUÉBEC, LÉVIS ET TADOUSSAC BAPTISENT LEURS BÉLUGAS

Le 15 mai dernier, les noms des bélugas adoptés lors de la campagne menée l'automne dernier par le GREMM, ont été dévoilés lors d'une cérémonie tenue à l'Aquarium de Québec.

Les maires de Québec, Régis Labeaume, de Lévis, Gilles Lehouillier et de Tadoussac, Hugues Tremblay ont eu le plaisir de côtoyer les jeunes des écoles gagnantes de cette activité bien spéciale. La classe de sixième année de l'école Saint-Joseph de Tadoussac était présente pour l'annonce du nom du béluga adopté par la municipalité de Tadoussac.

Le béluga DL1757 a donc été rebaptisé Blanche car « ...sa couleur blanche nous fait penser à de la neige blanche. Dans l'ancien temps, ce nom se voyait souvent et ce béluga à l'âge d'être une grand-mère aux cheveux blancs»!

Rappelons que cette campagne a permis à 25 bélugas d'être adoptés par des municipalités dont Québec, Lévis, Montréal et Tadoussac moyennant un parrainage de 5000\$ par année qui serviront à financer la recherche. Pour en savoir plus, consultez le site www.adoptezunbeluga.org

Quoi : Une programmation d'activités de loisirs diversifiée, pour les enfants âgés de 5 à 13 ans, se déroulant du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Où : Au Centre des loisirs situé au 286 rue de la Falaise, Tadoussac

Quand :

Inscription : Centre des loisirs, lundi, 27 mai (10h-18h)

Début du camp de jour : lundi, 29 juin (7 semaines minimum)

Tarifs : 60 \$ par enfant Tadoussac et 80 \$ enfant extérieur
40 \$ second enfant même famille

Exigences :

- Avoir 5 ans avant le 20 juillet 2015 ;
- Acquitter les frais lors de l'inscription;
- Compléter le coupon d'inscription.



**CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME**

2013

SERVICE DE GARDE

Midi : 12h à 13h / **Soir :** 16h à 17h30

Trois forfaits vous sont offerts :

Forfait 1 :
par jour

- a. Midi ---- 4 \$
- b. Soir ---- 6 \$
- c. Full ---- 10 \$

**Forfait 3 : été
(Prix spéciaux)**

- a. Midi ---- 120 \$
- b. Soir ---- 180 \$
- c. Full ---- 300 \$

Forfait 2 :
par semaine

- a. Midi ---- 20 \$
- b. Soir ---- 30 \$
- c. Full ---- 50 \$



INFO :

ANNIE JOLICOEUR
235-4446 poste 245

loisirs@tadoussac.com

CAMP DE JOUR - 2015

FICHE D'INSCRIPTION

Nom de l'enfant : _____ **Âge :** _____

Coordonnées : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Heure d'arrivée et départ au Centre des loisirs : 8h et 16h

Coûts : _____ \$ **Paiement fait :** _____

SERVICE DE GARDE :

Coûts et paiement : _____

Le Service des loisirs de la municipalité de Tadoussac se dégage de toute responsabilité pour les objets perdus, brisés ou volés et les accidents qui peuvent survenir durant le camp de jour.

Allergie(s) et/ou maladie(s) : _____

Médicament(s) : _____

Antécédents médicaux : _____

Numéro d'assurance maladie : _____

Signature du parent ou tuteur : _____

Date : _____

Tél. (maison): _____ **Tél. (travail) :** _____

Tél. (amis, parents) : _____

Tél. en cas d'urgence : _____

Responsable des loisirs : Annie Jolicoeur

Téléphone : 418-235-4446 poste 245

Note : Le signataire adulte reconnaît avoir lu les conditions de paiement et d'admission. Il autorise également à prodiguer tous les soins d'urgence nécessaires. Si «le responsable» le juge nécessaire, j'autorise également le transport par ambulance ou autrement, dans un établissement de santé. Je m'engage à payer les frais médicaux, de transport et de médecin en cas d'accident ou de maladie.

P.S. La signature de la fiche d'inscription, nous autorise à prendre des photos des jeunes. Vous serez tout de même contacté lors de publications (site internet ou journaux).

**** Les frais d'inscription sont non-remboursables ****



Municipalité de Tadoussac



OFFRE D'EMPLOI

CONSTABLE SPÉCIAL - POSTE NO 2015-06

TYPE D'EMPLOI

Saisonnier

RESPONSABILITÉS

Les tâches consistent à faire appliquer la réglementation municipale en matière de circulation et de stationnement. Le candidat ou la candidate choisi devrait aussi être apte à répondre aux diverses questions émanant des touristes.

EXIGENCES

- Diplôme d'études collégial;
- Excellent français, se débrouiller en anglais;
- Avoir une bonne forme physique;
- Avoir un tempérament calme et posé;
- Avoir une attitude positive;
- Être capable de travailler sous pression;

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions en vigueur prévues à la convention collective des employés.

Nous souscrivons au principe de l'égalité des chances dans l'emploi. Seuls les candidats ou candidates retenu(e)s pour une entrevue seront contacté(e)s.

Vous devez spécifier dans votre demande d'emploi le nom du poste :

CONSTABLE SPÉCIAL – POSTE NO 2015-06

Il appartient au candidat de fournir un curriculum vitae en français qui contient les précisions qui permettront d'établir avec justesse si celui-ci rencontre les exigences du poste sur le plan de la scolarité et de l'expérience.

Une copie officielle du dernier relevé de notes ou l'original du diplôme sera exigé lors des examens ou de l'entrevue.

Nous demandons votre curriculum vitae soit par courriel, par télécopieur ou par courrier.

DATE LIMITE LE VENDREDI, 29 MAI 2015

Marie-Claude Guérin, directrice générale

Municipalité de Tadoussac

162, rue des Jésuites

Tadoussac (Québec) G0T 2A0

Téléphone : 418-235-4446 # 222

Télécopieur : 418-235-4433

Courriel : mcguerin@tadoussac.com



Municipalité de Tadoussac



AVIS PUBLIC

ACCÈS INTERDIT – LAC DE L'AQUEDUC

La Municipalité de Tadoussac tient à vous informer que le lac de l'Aqueduc est la source d'alimentation principale en eau potable pour la municipalité.

Nous vous avisons qu'en vertu du règlement 341 relatif à la protection et à l'accès de certains sites municipaux, il est strictement interdit en tout temps d'accéder au site du Lac de l'Aqueduc.

Toute personne qui contrevient à ce règlement est passible des amendes prévues à cette fin.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!



Municipalité de Tadoussac



AVIS PUBLICS

DÉPOTOIR CLANDESTIN

Il est strictement interdit en tout temps de jeter des ordures sur le site de l'ancien dépotoir, situé au bout de la rue Joseph-Hovington.

**Toute personne qui contrevient à cette interdiction s'expose
aux amendes prévues à cette fin.**

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

CONSULTATION PUBLIQUE CHEMIN ALBERT

LA POPULATION DE TADOUSSAC EST CORDIALEMENT INVITÉE À
UNE CONSULTATION PUBLIQUE QUI SE TIENDRA LE MARDI 26 MAI
**2015 À 18 HEURES, AU CENTRE DES LOISIRS,
286 RUE DE LA FALAISE.**

CETTE CONSULTATION PORTERA SUR LES ORIENTATIONS
POSSIBLES À PRENDRE SUR L'AVENIR DU CHEMIN ALBERT.



Municipalité de Tadoussac



AVIS IMPORTANT

PROCÉDURE À SUIVRE POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS OU CERTIFICAT

- Aucune demande et aucun renseignement ne sera traité par appel téléphonique;
- Toute demande sera traitée sur rendez-vous en ayant en votre possession tous les documents requis pour votre demande;
- Les formulaires sont disponibles en version imprimable sur notre site internet ou à la municipalité, pendant les heures d'ouverture;
- Suite au dépôt de tous vos documents sur rendez-vous, votre demande pourra être traitée, tel que stipulé dans le règlement « Délai d'émission du permis ».
- Lors de l'acceptation de votre demande de permis, vous devrez venir chercher votre certificat avant le début des travaux, signer les documents nécessaires ainsi que procéder au paiement, par chèque ou en argent.

Justin Gingras,

Inspecteur municipal



Municipalité de Tadoussac



AVIS PUBLIC

RÉCUPÉRATION DES HUILES USÉES ET DES CONTENANTS DE PEINTURE

À tous les contribuables de la municipalité de Tadoussac, veuillez noter, que dorénavant, la récupération des huiles usées ainsi que des contenants de peinture se fera entre 10h00 et 12h00, directement au garage municipal situé au 696 route 138. Un bac prévu à cet effet sera disponible sur place.

Pour de plus amples renseignements, veuillez téléphoner au 418-235-4446 poste 221 ou vous présenter à l'Hôtel de ville lors des heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 9h à 12h.

Il est important de respecter cette procédure afin de maintenir l'ordre et la propreté sur le site du garage municipal.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

La municipalité
souhaite une
excellente
saison estivale
à tous !



RÉUNION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2015

- Financement du règlement 338 - terrain du garage (155 000\$)
 - Mandat concernant le Quai pour le jet de sable (modification) (2000\$ plus taxes)
 - Location d'une rétro caveuse (4 512.77\$ taxes incluses)
 - Festival de la Chanson – Camping (Dupont-Gravé)
 - ATR Côte-Nord Manicouagan - Réseau d'accueil Manicouagan
 - Paiement Tadoussac 2000 des ressources humaines de la Maison du tourisme (25 000\$)
 - Dossier du CPE La Giroflée (Tadoussac)
 - Souper bénéfique, Association des plus beaux villages du Québec (150\$)
 - Embauche du personnel (voirie, loisirs, circulation, camp de jour, agent portuaire et embellissement)
 - Paiement de la facture d'électricité de Mario Duchesne, Électricien (17 240.50\$ taxes incluses)
 - Règlement 253-31 – relatif au règlement de zonage Poste d'essence-article 15.4.2 Usage prohibé - Deuxième lecture
 - Règlement 253-32 – relatif au zonage et au cahier des spécifications pour une classe d'usages à la zone 31-C - Deuxième lecture
- Dépôt du Programme de prévention en santé, sécurité et qualité du travail pour les employés(es) de la municipalité de Tadoussac
 - Avis juridique Tadoussac 2000 (Frais) (1 500\$)
 - Résolution concernant le projet Ariane phosphate
 - Correspondances
1. Gala méritas de la Polyvalente des Bergeronnes (50\$)
 2. Financement de la cour de l'école Saint-Joseph (1000\$)
 3. March-O-Don – Diabète (50\$)
 4. Pétition pour l'installation d'un dos d'âne sur la rue des Érables
 5. Dépôt d'une lettre de démission d'un pompier
 6. Demande de dérogation mineure pour le Café Père Coquart
 7. Lettre du MDDELCC (dégrilleur)

ASSISTANCE :

4 personnes ont assisté à
cette réunion publique

PROCHAINE ÉDITION

Une édition spéciale sera produite la semaine prochaine sous la forme d'un Miroir Express.

Au menu, le **Rapport financier 2014** ainsi que la **présentation des nouveaux employés** qui se sont récemment joints à l'équipe de la municipalité.



Veillez noter que les rencontres spéciales du premier lundi du mois feront relâche cet été.

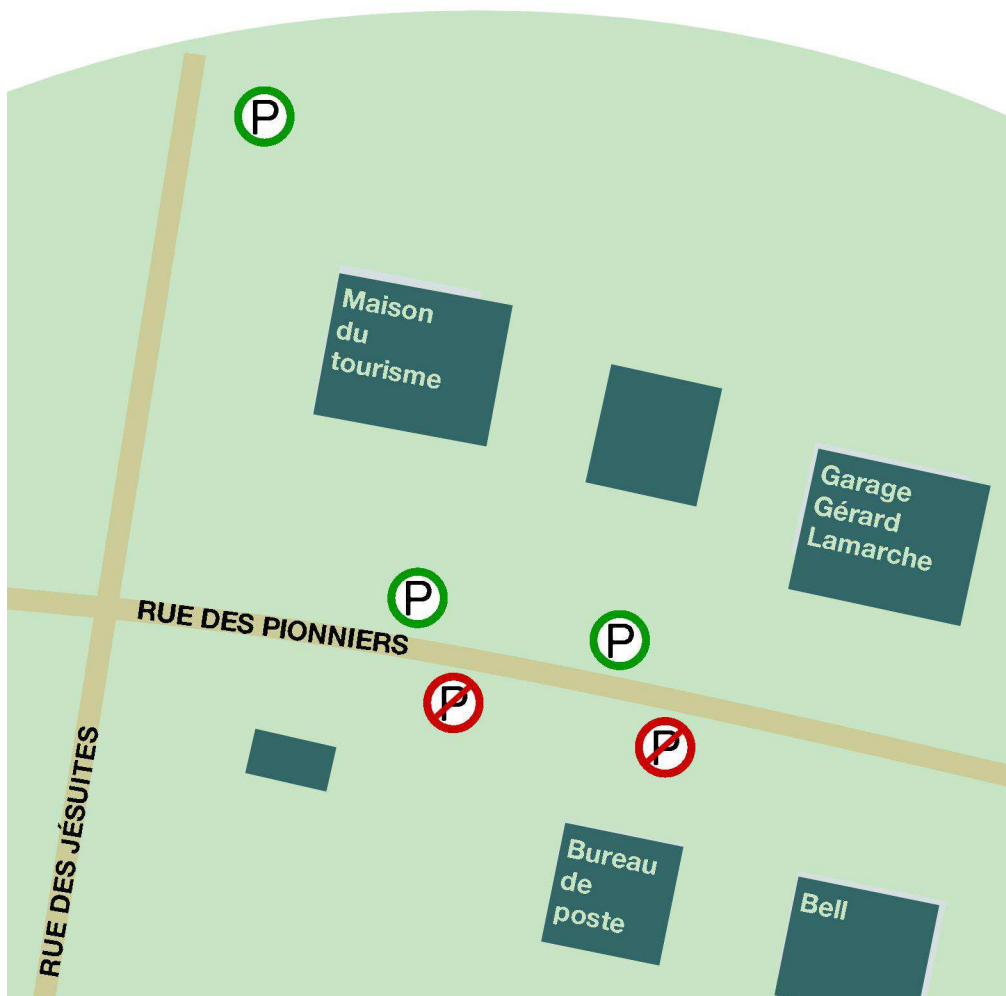
Les conseillers vous donnent donc rendez-vous cet automne.



STATIONNEMENT INTERDIT

Nous aimerions porter à votre attention une nouvelle zone de **stationnement interdit** située devant le bureau de Postes Canada. Nous vous invitons à utiliser les

espaces de stationnement de l'autre côté de la rue (espaces autorisés 30 minutes).
Merci de votre collaboration.



EAU POTABLE

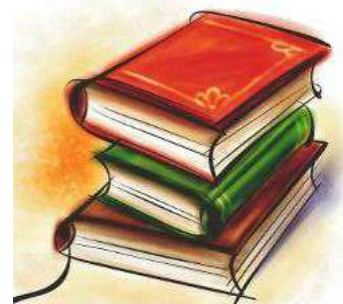
Les municipalités sont maintenant tenues d'atteindre certains objectifs en matière d'eau potable. Nous vous demandons donc de réduire votre consommation en posant des gestes favorables à l'économie de cette précieuse ressource.

Carl Brousseau

Usine d'eau potable et Gestion des eaux
Bureau - (418) 235-1320



Municipalité de
Tadoussac



BIBLIOTHÈQUE

HORAIRE HIVER

MARDI

VENDREDI

18 H À 20 H

POINT DE SERVICE
DU CLSC

OUVERT LE LUNDI
DE 8H30 À 11H30

INFO-SANTÉ

811